

Non à la création d'un nouvel impôt !

A grand renfort de communication, le maire sortant vante sa gestion financière et annonce une prétendue baisse des impôts pour 2008.

Pourtant la réalité est moins reluisante !

Dans la plus grande discrétion, **Christian Coigné et son équipe ont autorisé la création d'un nouvel impôt** qui sera prélevé par le Syndicat intercommunal de la rive gauche du Drac (SIRD) dès 2008... mais après les élections !

Seyssinet, Noyarey, Fontaine, Seyssins... ont refusé la création de ce nouveau prélèvement mais à Sassenage, l'équipe actuelle l'a non seulement acceptée mais oublie d'informer ses administrés.

Résultat : avec ce nouvel impôt, la grande majorité des Sassenageois paiera davantage en 2008 qu'en 2007 !

C'est pourquoi **les élus d'opposition de gauche ont voté contre les taux d'imposition proposés par Christian Coigné**. Si les Sassenageois décident, en mars prochain d'élire majoritairement l'équipe que je conduis, **nous nous engageons** lors de l'installation du Conseil municipal **à retirer la délibération sur le vote des taux**.

Nous proposerons, conformément à la loi, **un nouveau vote avant le 15 avril** et nous demanderons au Trésor Public de réaliser des simulations sur les différentes taxes afin que les Sassenageois et notamment les familles avec enfants soient le moins lésés possible.

**Retrouvez au verso de ce tract
les simulations pour vos impôts 2008 !**

Chantal
Duranton
Liste de rassemblement de la gauche

Une autre réalité...

Simulation effectuée à partir d'une famille avec 2 enfants, propriétaire de son logement à Sassenage.

Pour rappel, 71% des Sassenageois sont propriétaires de leur logement et donc assujettis à la taxe foncière.

2001

Taxe d'habitation :

370 euros

Taxe foncière :

481 euros

**Taxe d'enlèvement
des ordures :**

34 euros

**soit 885 euros
d'impôts
communaux**

2007

Taxe d'habitation :

494 euros

Taxe foncière :

662 euros

**Taxe d'enlèvement
des ordures :**

71 euros

**soit 1227 euros
d'impôts
communaux**

2008

Baisse de la taxe d'habitation
mais création d'un nouvel impôt

Taxe d'habitation :

**424 euros + 34 euros du
nouvel impôt SIRD/Coigné =
458 euros**

Taxe foncière :

**673 euros + 45 euros du
nouvel impôt SIRD/Coigné =
718 euros**

**Taxe d'enlèvement
des ordures :**

75 euros

**soit 1251 euros
d'impôts communaux**

**Résultat, cette famille paiera plus en 2008 qu'en 2007
et de 2001 à 2008 ce ménage aura vu sa contribution
annuelle augmenter de 366 euros soit**

+ 41% !

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,
rendez-vous sur www.sassenage.net, rubrique contacts
ou par courrier au 46, chemin du Vinay - 38360 Sassenage, ou par téléphone au 06 42 37 15 57.
Retrouvez également sur notre site l'analyse financière des comptes
de Sassenage réalisée par un spécialiste des finances locales.